

56^{ème} Assemblée générale du Cartel Lundi 26 mars 2018 – Aula des Boudines à 19h00

Rapport du trésorier, Daniel KOHLER

Les finances 2017 du Cartel sont restées dans les chiffres noirs car l'exercice comptable dégage une nouvelle fois, cette année, un résultat excédentaire quasiment identique à 2016. C'est ainsi que nous bouclons nos comptes avec un bénéfice qui se monte à **Fr. 621,19** alors qu'il était de Fr. 630,56 en 2016. Cette somme a été portée au crédit du compte Capital, dont le solde au 31 décembre 2017, se monte à **Fr. 42'705,39** (Fr. 42'084,20), la « Réserve légale » restant identique à 2016 avec un montant de **Fr. 10'117,56**.

Le budget 2017 de **Fr. 170'000,00** a été adopté par le Comité. La subvention allouée par la commune de Meyrin, s'est montée à **Fr. 145'000,00**. A nouveau pour 2017, une diminution se montant cette année à **Fr. 25'000,00**, sur demande du Conseil administratif, a été négociée avec le Comité du Cartel dans le but de diminuer une nouvelle fois, comme en 2016, nos comptes de « Provisions » dont les montants cumulés, avaient été considérés, de part et d'autre, comme trop élevés. Comme en 2016, nous avons déconsolidé certains comptes de ces comptes dont les montants ne mettaient pas en péril la gestion du Cartel pour 2017. Cependant, nous avons été confrontés à des dépenses extraordinaires lesquelles n'avaient pas pu être budgétées à l'époque. Cette situation a conduit le Comité à demander, auprès de la Commune, un complément de budget pour y faire face d'un montant de **Fr. 16'522,00**. C'est donc une subvention totale de **Fr. 161'522,50** qui nous a été octroyée afin de couvrir ces frais supplémentaires représentant un total disponible de **Fr. 186'522,50**.

Nos dépenses, se sont élevées à **Fr. 186'985,85** (170'600,45), correspondant au budget arrêté par le Comité. Pour rappel, le montant de la subvention demandée, est fixé en rapport avec les frais réels annuels prévus pour chaque poste. Nous vous donnons, ci-dessous, quelques précisions quant à l'utilisation de cette somme.

Le poste des salaires, charges sociales et auxiliaires est le plus élevé du budget. Le montant, fixé à **Fr. 124'300,00**, n'a pas été dépassé mais il a atteint la somme de **Fr. 123'503,60** (Fr. 118'996,25). En augmentation de 4,5% par rapport à l'exercice 2016, elle provient de l'adaptation des charges sociales mais aussi des frais engendrés suite au changement de secrétaire intervenu en septembre et consécutif à sa formation en doublure. Elle est aussi due à la modification du contrat de travail de Mme. V. Sautreuil de 60 à 70%, également dès le mois de septembre. Le budget prévu pour la formation continue de nos secrétaires, fixé à Fr. 3'000,00, est resté en-dessous de nos prévisions pour atteindre la somme de **Fr. 658,00** (Fr. 620,00).

En ce qui concerne les copies, 2^{ème} poste le plus important, le budget avait été fixé à **Fr. 12'000,00**. Les frais se sont élevés à **Fr. 13'192,35** (Fr. 13'689,13) soit une somme identique au montant de 2016. Le Comité procède régulièrement à l'analyse de ces coûts et nous vous communiquons quelques chiffres :

Pour les copies, couleur et noir/blanc, des **57 Sociétés et Associations**, nos secrétaires ont sorti, en 2017, un total de **268'268** (292'770) copies soit **une diminution de 10,9%**. On observe que le nombre de copies en noir et blanc n'a atteint que **100'871** (137'093) copies soit une diminution de **35,9% !** En revanche, le nombre de copies en couleur, a passé de 155'677 unités à **167'397** soit une nouvelle augmentation de **10,8 %** par rapport à 2016, augmentation qui avait déjà été relevée à **13,2%** par rapport à 2015. Ceci provient du fait que la demande des Sociétés et Associations est en constante augmentation et de l'attrait irréversible des copies couleur au détriment des copies noir et blanc. Cette constatation nous réjouit aussi, car elle confirme pleinement le rôle que joue le Cartel et la possibilité offerte aux Sociétés, pour des tirages spéciaux destinés à leurs manifestations ou autres brochures. Nous nous permettons de rappeler que nous excluons d'office tous travaux de photocopies comportant le moindre signe publicitaire.

Les frais de représentation, dans leur ensemble, prévus au budget à hauteur de **Fr. 14'000,00** (Fr. 19'500,00) ont dépassé un peu le budget, selon les explications ci-dessous, pour atteindre la somme de **Fr. 20'014,65** (Fr.19'073,50). Dans cette somme sont compris, entre autres, les frais de participation à des séances à l'extérieur, les dépenses pour les cadeaux d'anniversaires, de jubilés, attribués lors de diverses manifestations. Elle comprend aussi les frais de l'agape, organisée par le Cartel, pour les membres des Comités des Sociétés et Associations du Cartel dont les frais cette année ont dépassé le budget prévu pour ce poste. Sont aussi inclus, les frais pour l'apéritif servi à l'issue de l'assemblée générale, ainsi que ceux des séances de briefing et debriefing des Fêtes des Promotions et du 1^{er} Août, dont les montants cumulés ont dépassé un peu le budget prévu pour ces deux postes.

Les frais divers de matériel et de bureau, assurance RC, téléphone mobile, frais des imprimantes, de la plastifieuse, les frais de port, Internet ont été bien maîtrisés. Ils sont restés au-dessous du budget prévu à **Fr. 9'500,00** pour l'ensemble des postes décrits. Les frais ont atteint la somme de **Fr. 9'614,06** (Fr. 13'380,34).

Enfin, nous avons décidé l'achat d'un nouveau massicot plus performant pour répondre aux travaux demandés par les Sociétés et Associations pour un montant de **Fr. 7'124,20** ainsi que la modification du programme informatique liée à PostFinance pour un montant de **Fr. 3'110,40**. Nous avons procédé à l'amortissement des machines, appareils divers, mobilier, du matériel, du site Internet et du système informatique, selon les normes légales en la matière pour un montant total à **Fr. 14'748,00** (Fr. 11'418,97).

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier vivement les Autorités communales pour la subvention allouée au bon fonctionnement du Cartel et la confiance qu'elles témoignent à son Comité pour sa gestion.

Nos remerciements vont enfin à la commission de vérification des comptes pour la méticulosité du travail accompli par les délégués des Sociétés qui se sont proposés pour ce mandat, soit M. Anton JEKER membre du Ski Club de Meyrin et M. Ramon RAMER trésorier de la Musique Municipale de Meyrin.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous remercions de votre attention.

Daniel KOHLER, Trésorier

Meyrin, le 26 mars 2018
AG Cartel / 2018 / Rapport du TRÉSORIER